

Direction du transport et des sources

> F/426/B(U) (Aa) Page 1 sur 3

## CERTIFICAT D'AGRÉMENT D'UN MODÈLE DE COLIS

L'Autorité compétente française,

Vu l'article L. 595-1 du code de l'environnement ;

Vu la demande présentée par la société ROBATEL Industries par la lettre référencée FLa/igl/119/N° 23-044 du 3 juillet 2023 ;

Vu le dossier de sûreté de Robatel Industries référencé R86 PDSR 0001 rév. A du 30 juin 2023 ;

Vu les résultats de la consultation du public réalisée du 1er mars 2024 au 16 mars 2024,

Certifie que le modèle de colis constitué par l'emballage R86 décrit dans l'annexe 0 et :

- chargé de déchets, pièces ou éléments de structures métalliques activés ou contaminés, issus des activités d'exploitation, de démantèlement ou de déconstruction de centrales, tels que décrits en annexe 1,
- vidé, contaminé ou non, muni ou non de ses aménagements internes,

est conforme en tant que modèle de colis de type B(U) aux prescriptions et accords ci-après énumérés :

- règlement de transport des matières radioactives de l'Agence internationale de l'énergie atomique, collection Normes de sûreté, N° SSR-6, édition de 2018;
- accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR);
- règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
  (RID);
- arrêté du 29 mai 2009 modifié relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres (dit « arrêté TMD »).

Le présent certificat ne dispense pas l'expéditeur d'observer les prescriptions établies par les autorités des pays à travers ou vers le territoire desquels le colis sera transporté.

Le présent certificat peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa signature.

15 rue Louis Lejeune • CS 70013 • 92541 Montrouge Cedex • France Téléphone : +33 (0) 1 46 16 40 00 / Courriel : info@asn.fr

La validité du présent certificat expire le 30 juin 2029.

Numéro d'enregistrement : CODEP-DTS-2024-032080

Fait à Montrouge, le 24 juin 2024

Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire et par délégation, La directeur général adjoint,

Signé électroniquement

**Pierre BOIS** 

## RÉCAPITULATIF DES ÉMISSIONS DU CERTIFICAT

Émission	Expiration	Type d'émission	Cote du certificat	Indice de révision			
				corps	t	0	1
24/06/2024	30/06/2029	Nouvel agrément	F/426/B(U) (Aa)	Α	-	<b>√</b>	<b>√</b>